



**Pôle Transitions et développement local
Economie circulaire et solidaire**

Décision n° 2023-302

Objet : Contrat de prestation de services pour mise à disposition d'un bureau et de matériel dans les locaux de la Manufacture sis 7 rue de Penthièvre à Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2019-228 du 3 octobre 2019 relative à la convention d'occupation précaire du 3 octobre 2019 établie entre Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et la Ville,

Considérant la création du fablab « La Manufacture » par la Ville qui a pour objectif de soutenir et développer l'entrepreneuriat social, d'encourager de nouveaux modes de production et de consommation basés sur l'économie circulaire, d'innover en détournant les usages,

DECIDE de signer le contrat de prestation de services pour mise à disposition du bureau « le mètre » et de matériel entre la Ville et Monsieur Bénédic MILALU NGOMA.

PRECISE que le contrat de prestation de services est consenti et accepté à compter du 13 novembre 2023 pour se terminer le 13 avril 2024 pour un montant de 300 euros mensuel.

Fait à Sceaux, le 10 novembre 2023



Philippe LAURENT